

Strasbourg, le 16 décembre 2022

**LETTRÉ D'INFORMATION AUX PORTEURS DU FONDS AGILE**  
(part R (FR0013444015) ; part SR (FR0013444023))

**Objet : Changement de dépositaire et de délégataire de gestion comptable**

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP AGILE géré par la société de gestion Alternative Patrimoniale et nous vous remercions de votre confiance.

**Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?**

La société de gestion a décidé de confier les fonctions de dépositaire du FCP AGILE à CACEIS Bank, en lieu et place de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.

**Quand ces opérations interviendront-elles ?**

Ces opérations entreront en vigueur le **27/02/2023**, sans intervention de votre part.

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat sans frais de vos parts à tout moment si vous êtes porteurs de parts R et SR, le FCP AGILE ne pratiquant pas de commissions de rachat.**

**Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

- **Modification du profil de rendement / risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif



**Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?**

Cette opération est sans impact sur votre fiscalité.

**Quelles sont les principales différences entre la documentation actuelle du FCP et la documentation à venir ?**

**Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :**

|  | Avant                                     | Après                     |
|--|---|---------------------------|
| <b>Acteurs intervenant sur le FCP</b>                                  |   |                           |
| <b>Dépositaire*</b>  | RBC INVESTOR SERVICES<br>BANK FRANCE S.A. | CACEIS Bank               |
| <b>Déléataire de la gestion comptable</b>                              | RBC INVESTOR SERVICES<br>France           | CAEIS Fund Administration |
| <b>Établissement désigné pour recevoir les souscriptions - rachats</b> | RBC INVESTOR SERVICES<br>BANK FRANCE S.A. | CACEIS Bank               |

\* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date 23/11/2022.

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

La documentation réglementaire du FCP AGILE, comprenant le prospectus le document d'information clé pour l'investisseur (ci-après, le « **DICI** »), sera mise à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion ([www.alternativepatrimoniale.fr](http://www.alternativepatrimoniale.fr)) à compter de la date d'entrée en vigueur des opérations.

À compter de cette date, nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau DICI. Vous pouvez également demander à obtenir le DICI et le prospectus auprès de :

Alternative Patrimoniale  
19C rue du Fossé des Treize  
67000 STRASBOURG

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine.

Nous vous invitons également à consulter le site internet de la société de gestion et la page du FCP AGILE, qui contient les différents *reportings* et rapports en ligne.

Chaque situation doit être analysée spécifiquement, nous vous invitons à rencontrer votre conseiller afin d'étudier ensemble les solutions les mieux adaptées à vos besoins ou pour tout complément d'information.

Vous remerciant de la confiance que vous accordez à ALTERNATIVE PATRIMONIALE, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

Delphine HECKMANN

RCCI d'Alternative Patrimoniale

---

**Glossaire :**

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Dépositaire                     | Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions de garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) et de suivi des flux de liquidités des OPC. Le dépositaire est indépendant de la société de gestion. |
| Déléataire de gestion comptable | Le déléataire de la gestion comptable assure, sur délégation de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) les fonctions de comptabilisation et de calcul de la valeur liquidative.   |